

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA**

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
CONSTRUCTION CITERNE INCENDIE
(RANG DU CAP – LOT : 4 007 117)
NUMÉRO DE L'AVIS : AVIS PUBAPPELOFFRESCITERNE-2019.01**

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kamouraska, comté de Kamouraska :

Par le présent appel d'offres, la Municipalité de Kamouraska demande des soumissions pour la construction d'une citerne-incendie en béton armé d'un volume utile d'environ 248 m³ ou 65 500 gallons US.

Les soumissionnaires peuvent se procurer une copie des plans et devis sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à l'adresse suivant : www.seao.ca en payant les coûts prévus.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B-1.1) et ayant un établissement au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), À L'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) ainsi qu'à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Le soumissionnaire retenu par la Municipalité. De même que tous les soumissionnaires et leurs sous-traitants sont tenus de respecter en tout temps la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité en vigueur au moment de l'appel d'offres et ses annexes. Copie de cette politique est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse : www.kamouraska.ca, dans la section « Municipalité » dans l'onglet « Règlementation ». Une copie est aussi incluse dans le devis.

Les soumissions doivent être faites sur la formule de soumission fournie avec les documents de soumission et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission selon la norme prescrite au devis et correspondant à un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes applicables.

Les soumissions seront reçues au bureau municipal de la municipalité de Kamouraska situé au 67, avenue Morel à Kamouraska G0L 1M0 dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, jusqu'à 11H00 A.M. heure en vigueur localement, le **lundi 18 mars 2019** pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite. Les enveloppes devront porter la mention « Municipalité de Kamouraska » - Citerne incendie ».

La Municipalité de Kamouraska ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de retrancher et/ou d'ajouter certaines parties du contrat jusqu'à concurrence des budgets disponibles. La Municipalité de Kamouraska ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Kamouraska, le 19 février 2019

Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière